

Au regard de la note minimum de 3.5 sur 10 pour qu'un pays soit en bonne voie pour la mise en œuvre la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique, les pays dont les notes apparaissent en "vert" sont **EN VOIE**, **EN VOIE** pour l'exercice de revue 2017 et ceux en "rouge" ne sont **PAS EN VOIE** pour l'exercice de revue 2017 et ceux en "gris" n'ont pas été présentés à l'Assemblée de l'UA de janvier 2018.

Rép. centrafricaine	<b>2.4</b>	Tchad	<b>2.2</b>	Comores	<b>n.d.</b>	Congo	<b>2.8</b>	Algérie	<b>n.d.</b>	Angola	<b>2.1</b>	Bénin	<b>4.3</b>	Botswana	<b>4.4</b>
Guinée équatoriale	<b>3.6</b>	Érythrée	<b>n.d.</b>	Éthiopie	<b>5.3</b>	Gabon	<b>2.9</b>	Burundi	<b>4.7</b>	Burkina Faso	<b>4.2</b>	Cameroun	<b>2.1</b>	Capo Verde	<b>4.6</b>
Kenya	<b>4.8</b>	Lesotho	<b>3.7</b>	Liberia	<b>0.9</b>	Libye	<b>n.d.</b>	Côte d'Ivoire	<b>3.5</b>	RD Congo	<b>1.4</b>	Djibouti	<b>3.2</b>	Égypte	<b>3.4</b>
Maurice	<b>5.0</b>	Maroc	<b>5.5</b>	Mozambique	<b>4.1</b>	Namibie	<b>4.1</b>	Gambie	<b>3.1</b>	Ghana	<b>3.9</b>	Guinée	<b>3.3</b>	Guinée-Bissau	<b>n.d.</b>
São Tomé & Príncipe	<b>1.5</b>	Sénégal	<b>3.8</b>	Seychelles	<b>4.0</b>	Sierra Leone	<b>1.5</b>	Madagascar	<b>3.1</b>	Malawi	<b>4.9</b>	Mali	<b>5.6</b>	Mauritanie	<b>4.8</b>
Swaziland	<b>4.0</b>	Tanzanie	<b>3.1</b>	Togo	<b>4.9</b>	Tunisie	<b>1.7</b>	Niger	<b>3.5</b>	Nigeria	<b>3.4</b>	Rwanda	<b>6.1</b>	Rép. A. Saharaouie	<b>n.d.</b>
								Somalie	<b>n.d.</b>	Afrique du Sud	<b>4.1</b>	Soudan	<b>1.9</b>	Soudan du Sud	<b>n.d.</b>
								Ouganda	<b>4.4</b>	Zambie	<b>3.6</b>	Zimbabwe	<b>3.2</b>	Cratère 2017	<b>3.9</b>



AFRICAN UNION  
UNION AFRICAINE  
الاتحاد الأفريقي  
UNIÃO AFRICANA



MAURITIUS

CONFÉRENCE DE L'UNION  
Trentième (30e) Session ordinaire  
28 au 29 janvier 2018  
Addis-Abeba, ÉTHIOPIE

## CARTE DE SCORE POUR LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE RAPPORT D'ETAPE 2017 A LA CONFERENCE



Accent sur le commerce intra-africain des produits agricoles et des services connexes: risques et opportunités  
Décision de la Conférence (Assembly/AU/2 (XXIII)) de juin 2014

Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

### Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

**81** out of 100  
comme indice de facilitation des échanges (IFE).

**100%**  
réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

**17.6%**  
des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques.

**100%**  
des femmes rurales ont accès aux actifs productifs de l'agriculture (autonomisées).

**3%**  
pour la volatilité des prix alimentaires nationaux.

### Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

**2.8%**  
du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

**0.1%**  
augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

**7.5%**  
augmentation de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

**0.1%**  
des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

**-18.7%**  
augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

### Recommandations

- Maurice devrait augmenter les dépenses publiques en agriculture pour atteindre l'objectif de 10% du PDDAA de Malabo, ainsi que le financement de la recherche et du développement agricoles afin d'améliorer la productivité agricole.

- Le pays devrait accroître la superficie couverte par les pratiques de gestion durable des terres pour renforcer la résilience aux risques liés au climat.

- Maurice devrait également renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données agricoles pour faire en sorte que les indicateurs manquants soient signalés dans la prochaine série de rapports d'examen biennal.

### Tableau de bord 2017 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays		Maurice								
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2017	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2017	C-Progrès	
1	Réengagement envers le processus du PDDAA	8.09	3.33	En voie	PC 1.1	Achèvement du processus national du PDDAA	10.00	3.33	En voie	
					PC 1.2	Coopération, un partenariat et une alliance basés sur le PDDAA	6.50	3.33	En voie	
					PC 1.3	Cadre d'appui aux politiques et institutions fondées sur le PDDAA	7.78	3.33	En voie	
2	Amélioration du financement des investissements dans l'agriculture	5.55	6.67	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses publiques en agriculture	1.09	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissements du secteur privé national dans l'agriculture	-	-	0.0	
					PC 2.3	Investissements du secteur privé étrangers dans l'agriculture	-	-	0.0	
					PC 2.4	Amélioration de l'accès au financement	10.00	3.33	En voie	
3	Éradication de la faim d'ici à 2025	1.44	3.71	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et technologies agricoles	6.67	5.53	En voie	
					PC 3.2	Doublement de la productivité agricole	0.54	1.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Réduction des pertes après récolte	0.00	1.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Renforcement de la protection sociale	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	0.00	1.00	Pas en voie	
4	Réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture d'ici à 2025	3.13	2.06	En voie	PC 4.1	Maintien du PIB agricole pour réduire la pauvreté	2.50	3.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Établissement de PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base	0.00	1.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Création d'emplois pour les jeunes dans les filières agricoles	0.00	1.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agroentreprise	10.00	3.00	En voie	
5	Échanges intra-africains des produits agricoles de base	4.93	1.00	En voie	PC 5.1	Triplement des échanges intra-africains des produits et services agricoles	0.79	1.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Élaboration des politiques commerciales et conditions institutionnelles intra-africaines	9.07	1.00	En voie	
6	Amélioration de la résilience à la variabilité climatique	6.47	6.00	En voie	PC 6.1	Renforcement de la résilience aux risques liés au climat	2.94	2.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	10.00	10.00	En voie	
7	Responsabilisation mutuelle à l'égard des mesures et des résultats	5.39	4.78	En voie	PC 7.1	Renforcement des capacités nationales en matière de planification, et de S&E	0.00	1.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et la responsabilisation mutuelle	9.17	3.33	En voie	
					PC 7.3	Cadre pour le processus d'examen biennal de l'agriculture	7.02	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays		5.00		Progrès global		En voie				
La Note de référence 2017 de		3.94		est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2017.						